

Poursuite du cycle de bachelier

Si vous souhaitez candidater pour la poursuite du cycle de bachelier (au-delà de la 1^{ère} année), vous devez avoir réussi au moins 45 crédits. Dans ce cas, vous devez remplir un dossier d'admission. Tous les documents nécessaires à la constitution de ce dossier seront indiqués dans la procédure d'inscription. Le dossier sera examiné par la commission d'admission qui décidera de votre acceptation et, le cas échéant, aux conditions de cette acceptation. La commission évaluera si votre cursus passé vous permet de suivre le programme concerné. Il y a 3 possibilités : le refus, l'acceptation et l'acceptation moyennant un supplément de cours. Il n'est pas possible de recevoir un avis préalable. La seule option est de candidater et de recevoir une réponse officielle.

Vous trouverez ci-dessous les conditions d'accès particulières. Ces informations constituent le minimum requis pour accéder à la poursuite du bachelier.

INGENIEUR DE GESTION

- **Microéconomie** : 5 crédits ou plus.
- **Macroéconomie** : 5 crédits ou plus
- **Mathématiques : analyse et algèbre linéaire** : 10 crédits ou plus
- **Statistique descriptive et éléments de probabilités** : 5 crédits ou plus
- **Physique générale** : 5 crédits ou plus
- **Chimie générale** : 5 crédits ou plus
- **Comptabilité financière** : 5 crédits ou plus

SCIENCES ECONOMIQUES

- **Introduction à la microéconomie et à la macroéconomie** : 15 crédits ou plus
- **Mathématique générale : analyse et algèbre linéaire** : 10 crédits ou plus
- **Statistique descriptive et éléments de probabilités** : 5 crédits ou plus
- **Comptabilité financière** : 5 crédits ou plus